

Agent cynophile de sécurité

Marché PRF FPQM2-2017/90

Code ROME : K2503

Objectif de la formation

Acquérir une qualification permettant l'exercice du métier d'agent cynophile de sécurité.

Titre préparé

Agent cynophile de sécurité (titre homologué inscrit au RNCP et justifiant l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession)

Organisation de la formation

A Sabres, domaine des Bourdettes

840 heures dont 245 en entreprise.

Du 21 novembre 2017 au 24 mai 2018

Rythme: 35h/semaine

Contenu de la formation

SSIAP	70 h
Secourisme	14 h
Biologie animale et techniques cynophile	34 h
Communication	35 h
Législation du travail	21 h
Législation et déontologie liée à la profession ..	28 h
Lecture de cartes et déplacements urbains	35 h
Habilitation électrique H0B0	14 h
Sport	29 h
Dressage et conduite du chien	315 h

Méthodes pédagogiques:

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprise

L'apprentissage du métier nécessite des exercices de nuit: la formation comprend des séquences en soirée.

Pré requis:

Satisfaire aux tests de pré-requis (savoir lire et écrire, utiliser les 4 opérations, aptitude physique)

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la sécurité.

Inscriptions:

Demandeurs d'emploi: contacter votre conseiller Pôle Emploi ou Mission locale ou CapEmploi

Salariés: nous renvoyer le dossier de candidature

Conditions d'admission

- Être âgé de plus de dix-huit ans
- Obtenir l'autorisation préalable pour acquérir l'aptitude professionnelle
- Le candidat devra justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical détaillé de moins de trois mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.
- Posséder le permis B
- Posséder un chien apte au métier ou être en mesure d'en acquérir un rapidement

Publics - Conditions de prise en charge

- Demandeurs d'emploi: dans le cadre du PRF
- Salariés : dans le cadre d'un congé individuel de formation.

Obtention de la certification

Les candidats se présentent aux examens suivants :

- Sécurité SSIAP
 - Secourisme AFPS ou SST
 - Agent cynophile de sécurité (titre homologué inscrit au RNCP et justifiant l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession)
- L'évaluation s'établit pour partie en contrôle continu et pour partie en examen terminal.

Nombre de places ouvertes

Minimum: 8 Maximum: 12

Renseignements complémentaires:

Journées d'information collectives: 9 ou 19 octobre 2017 à Sabres

www.formagri40.fr; www.chlorofil.fr

[www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?](http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=1965)

format=fr&fiche=1965